



## Problèmes locatifs pour partage jardin

-----  
Par julienico

Messieurs Mesdames bonjour,

Je vous sollicite car je rencontre quelques problèmes.

Nous sommes locataires d'une maison mitoyenne, nos voisins et nous-mêmes sommes locataires et avons le même propriétaire.

Sur nos baux, il est noté que nous jouissons, nous comme eux, d'une partie du jardin et d'une partie de la forêt.

Le problème que nous rencontrons est que nos voisins y ont entreposé: une caravane, une cabane, un trampoline, une balançoire, un p'tit coin détente, un grand poulailler, une serre. Jusque là, nous tolérions car oui, nous comprenons que nous devons pouvoir tous profiter des belles journées et il nous restait une petite parcelle d'une dizaine de m<sup>2</sup> pour que notre fils puisse, lui aussi, avoir un p'tit coin à lui devant sa maison, mais hier, sans même nous en avoir parlé, ils ont décidé de retirer ses affaires et d'y mettre à la place un bassin à poissons (avec tous ses desagrement bruits de pompes, grenouilles etc. et évidemment devant les fenêtres des chambres et face à notre entrée). Puis-je dire stop à leurs projets qui empiètent toujours plus sur les parties à se partager? Nous nous retrouvons avec des petits coins par-ci par-là où ils ont, bien évidemment entreposés divers matériaux de restes de travaux. Merci pour vos conseils, j'avoue être un peu perplexe.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est votre bailleur qui doit poser les règles d'utilisation du jardin si elles ne sont pas indiquées au bail.

Soit c'est un jardin commun à tous et il sera interdit d'y déposer quoi que ce soit sans l'autorisation du bailleur, soit vous avez chacun une zone privative qui doit être délimitée afin de couper court à tout conflit.

Il faut donc commencer par relire le bail et ensuite parler au voisin, puis parler au bailleur et si ça ne suffit pas, lui écrire un courrier RAR pour lui demander de vous permettre de jouir paisiblement de votre location.

-----  
Par julienico

Bonjour, je vous remercie pour votre réponse. Effectivement, le bail ne précise que : "le bien loué comporte les locaux et équipements accessoires à l'immeuble à usage privatif du locataire, suivants : une partie des bois et jardins", c'est vrai que ça reste vague.

Je vais suivre votre conseil, merci bien et très bonne journée à vous.

-----  
Par yapasdequoi

"une partie" ne veut rien dire en effet, sauf s'il y a une limite (cloture ? chemin ? etc)

Il faut que le bailleur précise quelle zone vous est réservée.